

3^o séance du Conseil municipal

2 juin 2014

n°3/2014

L'an deux mille quatorze, le deux juin, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE DE LEVIS se sont réunis dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,

Date de la convocation : 27 mai 2014.

NOMS	P	Abs	Rep	NOMS	P	Abs	Rep
VERGNES François	X			GUINARD Karine	X		
POURCEL Roger	X			HECQUET Delphine	X		
LEOPARDI Colette	X			MOSNA Ingrid	X		
ROLS Jean-Claude	X			PAGES Francis	X		
BASSAT Michel			POURCEL R	PONS Annie	X		
BERTRAND Sabine	X			SIE Eric	X		
BLANC-CHENU Martine	X			VIALLOU Sébastien	X		
ESCANDE Bertrand	X						
Présents	14		Absents		représentés		1

Secrétaire de séance : Roger Pourcel

Ordre du jour**Table des matières**

03 01 Budget 2014.....	2
03 01 01 contrat pour une ligne de trésorerie Délibération	2
03 01 02 décisions budgétaires modificatives.....	3
03 02 Précisions sur les délégations au Maire	4
03 03 Urbanisme : révision du PLU	4
03 03 01 Diagnostic agricole	4
03 03 02 Précisions sur les modalités de concertation du public : bulletin et site Internet/ Modification suite à erreur matérielle de la délibération de prescription de révision du PLU.....	4
03 03 03 Compte-rendu de la réunion du jour.....	4
03 03 04 Proposition d'achat d'une parcelle communale	5
03 03 04 01 La demande présentée par M RUIZ	5
03 03 04 02 La demande présentée par Mme Piketty et M. Frézouls.	5

03 03 04 03 Terrain Hartmann Alayrac	5
03 04 Intercommunalité.....	6
03 05 Rythmes scolaires	6
03 06 Location et mise à disposition des salles	6
03 07 Location des alvéoles cinéraires : proposition d'un tarif pour les durées courtes	7
03 08 Informations diverses.....	7
03 08 01 Élections dans les différentes structures de coopération intercommunale.....	7
03 08 02 Dénomination des voies de Carrairoles	7
03 08 03 Travaux en cours.....	8
03 08 04 Personnel communal	8
03 08 05 Mutualisation	8
03 08 06 Bulletin municipal	8
03 08 07 Entretien de la parcelle « jardin du curé ».....	8

Présents :

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François VERGNES, Maire.

Il soumet le compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

03 01 Budget 2014

03 01 01 contrat pour une ligne de trésorerie Délibération

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance , et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de LABASTIDE DE LEVIS décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive sont les suivantes :

- Montant : 150 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable EONIA + marge de 2,10%

à chaque demande de versement des fonds :

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- - Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle, à terme échu
- Frais de dossier : néant

- - Commission d'engagement : 450 Euros
- - Commission de gestion : néant
- - Commission de mouvement : 0,030% du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- - Commission de non-utilisation : 0,25 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil municipal autorise le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Délibération 2014/D019		Élus présents	14/15	Élus représentés	1
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

03 01 02 décisions budgétaires modificatives

Dans le cadre d'une convention de mandat, le SDET a réalisé pour le compte de la commune des travaux sur le réseau d'éclairage public ; ces travaux doivent être intégrés dans le patrimoine communal. Il demande au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante qui est une opération d'ordre :

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Dépenses :

Article 2151 plus 10 929€

Recettes :

Article 238 plus 4 554€

Article 1325 plus 6 375€

Délibération 2014/D020		Élus présents	14/15	Élus représentés	1
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

Afin de financer la création d'un branchement électrique à Tauriac, pour le Comité des fêtes pour sécuriser l'alimentation électrique, le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Article 020 « Dépenses imprévues : moins 4 000€

Article 21533 opération 125 : Plus 4000€

Délibération 2014/D021		Élus présents	14/15	Élus représentés	1
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

03 02 Précisions sur les délégations au Maire

La Préfecture ayant demandé que des précisions soient données sur les conditions des délégations au maire, la délibération initiale est complétée de la sorte :

- le droit de préemption délégué porte sur les zones d'exercice de ce droit sans limite de montant.

Le maire rappelle qu'il informe les élus dès que la parcelle présente un enjeu et convoque si besoin un Conseil ad hoc dans le délai de rigueur (deux mois) en cas de besoin.

Pour le seuil relatif aux accidents causés par les véhicules municipaux, il est fixé à 1000 €.

Délibération 2014/D022		Élus présents	14/15	Élus représentés	1
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

03 03 Urbanisme : révision du PLU

03 03 01 Diagnostic agricole

Jean-Claude Rols fait un rapide compte-rendu de la réunion des agriculteurs du 27 mai dernier et souligne l'ambiance constructive.

03 03 02 Précisions sur les modalités de concertation du public : bulletin et site Internet/ Modification suite à erreur matérielle de la délibération de prescription de révision du PLU

Le Maire rappelle que ces deux médias d'informations communales se font et se feront l'écho de l'avancée de la procédure.

Le Maire informe que, suite à une erreur matérielle, le paragraphe -3 de la délibération N°20/2013 de prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme du 11/07/2013 reçu en Préfecture le 19/07/2013, qui précise les modalités de concertation en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme doit être modifié comme suit :

Le texte suivant de la délibération N°20/2013 : « les éléments d'études, les documents du PLU et le registre seront mis à disposition du public à la mairie, au service urbanisme - 52, Place d' Hautpoul du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h »

doit être remplacé par : « les éléments d'études, les documents du PLU et le registre seront mis à disposition du public à la mairie - 2, Place du Pioch 81150 LABASTIDE DE LEVIS aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h à 18h et les samedis de 14h à 16h ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de cette modification.

Délibération 2014/D023		Élus présents	14/15	Élus représentés	1
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

03 03 03 Compte-rendu de la réunion du jour

Le Maire fait le compte de rendu de la réunion de l'après midi :

- examen sur table des trois Orientations d'Aménagement Programmée
- visite sur site de l'OAP du village

Le Maire souligne la qualité de l'écoute de l'équipe d'urbanistes et leur prise en

charge des enjeux financiers ou juridiques

Il est convenu de demander l'intervention de la SAFALT sur l'OAP du mas de Roudié.

03 03 04 Proposition d'achat d'une parcelle communale

Le Maire présente chaque demande adressée au maire par les pétitionnaires.

Il donne quand cela est possible l'évaluation indicative du service des Domaines. Il en explique le cadre technique et juridique.

03 03 04 01 La demande présentée par M RUIZ

Parcelle concernée : domaine public

Contexte : Occupation de bonne foi et de longue date d'une partie du domaine public sans enjeu foncier ou de sécurité routière. N'augmente pas de façon significative la valeur du bien dans son ensemble

Le Conseil donne son accord aux conditions suivantes :

65 m² à 5€ frais divers et notaire à la charge des acheteurs

Délibération 2014/D024	Élus présents	14/15	Élus représentés	1	
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

03 03 04 02 La demande présentée par Mme Piketty et M. Frézouls.

Parcelle concernée : domaine public à destination de bassin d'orage du lotissement

Contexte : agrandissement de la parcelle par achat d'une partie de la parcelle voisine appartenant à la commune. Augmente de façon significative la valeur du bien dans son ensemble.

Le Conseil donne son accord aux conditions suivantes sachant que la superficie précise est à définir :

Elle consulte trois entreprises au moins pour les travaux envisagés

- signature d'une convention Commune/Frézouls précisant les différents aspects de l'opération : calendrier, contenus, coûts
- division parcellaire
- enquête publique
- si accord, la commune réalise les travaux
- cession de la parcelle par acte authentique

La proposition financière du Conseil est :

prix de vente du lot à 50 000 €uros (cinquante mille €uros) frais de notaire en sus à la charge de l'acheteur. La commune prend en charge les frais liés à l'opération (travaux et frais administratifs divers, géomètre, bureau d'études, frais de publicité pour le marché et l'enquête...)

Les élus estiment qu'il convient d'informer au préalable les pétitionnaires de ces conditions.

03 03 04 03 Terrain Hartmann Alayrac

Parcelle concernée : domaine privé de la commune

Contexte : agrandissement de leur parcelle par achat d'une partie de la parcelle voisine appartenant à la commune. Augmente de façon significative la valeur du bien dans son ensemble.

Le Conseil charge R. POURCEL de négocier les conditions de vente dans l'intérêt de la commune, avec intégration de la servitude pour entretien de canalisation et frais de notaire à la charge des acheteurs.

03 04 Intercommunalité

T&D : organisation et fonctionnement

Le Maire présente l'organisation qu'il considère complexe, mise en œuvre par le Président.

Participation aux commissions :

Pourcel R =

Commission Services à la population

Vergnes F=

Commission Habitat - Urbanisme - Politique de la ville

Commission Environnement - Eau - Énergie - Collecte des déchets

Commission Stratégie prospective et nouvelles compétences

03 05 Rythmes scolaires

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée de 2014, la commune de Labastide de Lévis construit une salle dédiée à l'informatique pour les scolaires et qui peut être raccordée directement au réseau de fibre optique que la commune a déployé avec la SEM e-tera. Le Conseil municipal sollicite l'octroi de la subvention de 400€ auprès du rectorat.

Délibération 2014/D025		Élus présents	14/15	Élus représentés	1
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

Un groupe de travail sur la mise en œuvre du nouvel emploi du temps et sur l'organisation des NAP est constitué. Il est composé des élus suivants : Sabine Bertrand, Karine Guinard, Delphine Hecquet, Colette Léopardi, Ingrid Mosna, François Vergnes. Ce groupe de travail sera ouvert aux responsables associatifs, aux parents d'élèves et aux enseignantes.

La première réunion est fixée au mercredi 11/06 à 20 h 30 salle du Conseil.

03 06 Location et mise à disposition des salles

Le Maire propose les modifications suivantes à la convention de mise à disposition :

- La mise à disposition est limitée à des manifestations familiales sans musique amplifiée. Le respect des règles en matière de nuisances sonores est impératif. En cas d'atteinte à la tranquillité publique constatée et signifiée par le maire ou son représentant, la convention de mise à disposition est réputée caduque et le locataire doit quitter le local immédiatement sans pouvoir prétendre à quelque remboursement que ce soit.
- Une somme de 20 € par conteneur pour les ordures ménagères et autres déchets générés par leur manifestation sera facturée en plus de la location aux locataires qui en auront demandé le bénéfice. Les récipients en verre pourront être déposés dans la colonne à verres toute proche. Les locataires ne demandant pas de conteneur s'engagent à faire leur affaire des déchets dans le respect des règles en usage
- Les locataires prennent toutes leurs dispositions pour rendre le local en état à l'issue de la manifestation. Ils se munissent de tout le nécessaire à l'entretien des locaux.

Délibération 2014/D026		Élus présents	14/15	Élus représentés	1
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

03 07 Location des alvéoles cinéraires : proposition d'un tarif pour les durées courtes

Le Maire indique avoir été saisi d'une demande de mise à disposition d'une alvéole pour une durée inférieure aux durées déjà prévues.

Pour répondre à ce type de demande, il propose de créer un tarif pour des périodes de deux ans :

- établissement de la concession et mise à disposition pour deux ans y compris la fourniture de la plaque en laiton (la gravure est aux frais du pétitionnaire) = 150 €
- pour deux années supplémentaires = 50 €

Délibération 2014/D027		Élus présents	14/15	Élus représentés	1
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

03 08 Informations diverses

03 08 01 Élections dans les différentes structures de coopération intercommunale

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient de compléter la délibération du 28 mars 2014 en désignant des délégués supplémentaires dans deux structures :

SIAEP du Gaillacois délégués suppléants :

1. M SIE
2. M ROLS

Syndicat Intercommunal d'Assainissement des bassins du Lézert et du Vieulac délégués titulaires :

1. M ROLS
2. M. BASSAT

Délibération 2014/D028		Élus présents	14/15	Élus représentés	1
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

03 08 02 Dénomination des voies de Carraïroles

Le Maire propose d'ajouter ce point mineur à l'ordre du jour afin de permettre la finalisation du plan de ville par les services de la DDT et de T&D.

- Chemin des Charmes (1)
- Rue des Carraïroles (2)
- Chemin des Jardins (3)
- Chemin du couchant (4)
- Rue de Pleux (5)
- Rue de Tauriac (6)
- Chemin de Canibal (7)
- Chemin Buissonnier (8)

(Voir plan joint)

Délibération 2014/D029		Élus présents	14/15	Élus représentés	1
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

03 08 03 Travaux en cours

Salle de Canibal : le personnel communal a réalisé des travaux de maçonnerie qui vont permettre de poursuivre les travaux de création de cette nouvelle salle (électricité et cloisons sèches).

Alimentation électrique pour la fête : elle vient d'être réalisée.

03 08 04 Personnel communal

Le Maire donne les dernières informations : il remercie Alain Carcy d'avoir réagi à la sollicitation suite à l'arrêt de travail de JM SIRE. Ce dernier a repris le travail.

03 08 05 Mutualisation

Les élus présents à la réunion de Fayssac font part de leur intérêt pour ce type de rencontre. Le SIVU mettra en œuvre les idées partagées.

03 08 06 Bulletin municipal

Sa publication est programmée pour la fin juin.

03 08 07 Entretien de la parcelle « jardin du curé »

Le locataire à titre gratuit de la parcelle a signalé des chutes de pierre trahissant l'affaiblissement du mur de soutènement.

Le Maire et Roger Pourcel se sont rendus sur place.

Il apparaît qu'une expertise plus approfondie serait utile mais que dès à présent il convient d'interdire toute exploitation en bordure du mur sur une largeur de 3 mètres au moins avec dégagement du haut du mur pour en analyser la structure.

Le décaissement en terrasse pourrait compléter le processus si les désordres se poursuivaient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

François VERGNES	Roger POURCEL	Colette LEOPARDI	Jean-Claude ROLS	Michel BASSAT
				Représenté par R Pourcel
Sabine BERTRAND	Martine BLANC-CHENU	Bertrand ESCANDE	Karine GUINARD	Delphine HECQUET
Ingrid MOSNA	Francis PAGES	Annie PONS	Éric SIE	Sébastien VIALLO